

Zeitschrift: L'Architecture suisse : revue bi-mensuelle d'architecture, d'art, d'art appliqué et de construction

Herausgeber: Fédération des architectes suisses

Band: 2 (1913)

Heft: 22

Rubrik: Livres Nouveaux

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2^e prix (fr. 900). Motto: « Fiat voluntas tua ». Auteur: Joseph Kaufmann-Gremaud, architecte à Zurich.

3^e prix (fr. 700). Motto: « Amen ». Auteur: François Ceppi, architecte à Delémont.

4^e prix ex æquo (chacun fr. 250). Motto: « Grande place de l'église ». Auteur: Marc Peter, architecte à Zurich, et Motto: « Paix ». Auteurs: Kônitzer & Schmid, architectes à Delémont.

Sion. Ecole des jeunes filles.

La commune de Sion a ouvert un concours entre les architectes suisses ou résidant en Suisse pour un projet d'école des jeunes filles dont le terme de livraison expirait le 10 novembre. Une somme de fr. 200,000 sera affectée à la construction. Le jury est composé de MM. Edm. Fatio, architecte à Genève, Laverrière et Jost, architectes à Lausanne, et comme suppléant, M. Taillens, architecte à Lausanne. Il leur a été adjoint avec voix consultative: le président de la commune M. A. Graven et MM. les conseillers: colonel Ribordy et D^r Lorétan. Le jury a à sa disposition fr. 4000 pour primer trois projets. Les projets primés seront la propriété de la commune qui se réserve le droit d'acheter d'autres projets pour le prix de fr. 300. La commune se réserve en outre la faculté de confier l'exécution du bâtiment à l'architecte de son choix. Dans ce cas l'auteur du projet primé aurait droit à une indemnité de fr. 1000.

On demandait: un plan de situation sur rez-de-chaussée, tous les autres plans, les façades Nord et Ouest, une coupe longitudinale et transversale à 1 : 200, les façades Sud et Est à 1 : 100, une esquisse en perspective et une évaluation cubique.

LIVRES NOUVEAUX

Alexandre Koch, « Manuel de la demeure moderne ».

Les chambres à coucher, volume contenant 308 gravures et planches à la sépia. Alexandre Koch, éditeur à Darmstadt. Prix fr. 12.50.

C'est la chambre à coucher qui a le plus profité des conquêtes de la réforme moderne de l'habitation, et cela parce que les avantages hygiéniques et pratiques créés par la nouvelle architecture intérieure, sont ici plus facilement compris de tous.

La nouvelle chambre à coucher avec la clarté de ses formes, avec sa paisible sobriété, ou avec la fine élégance de son aménagement et avec ses grands avantages hygiéniques est la base de tout l'art moderne de la demeure. Rien d'étonnant dès lors que dans le manuel d'Alexandre Koch, sur la demeure moderne, le volume de la chambre à coucher soit la pièce de résistance.

Avec un goût remarquable il présente en de fort belles illustrations une abondante documentation des meilleurs exemples de chambre à coucher. Cette œuvre n'est pas seulement destinée à être une pièce d'archives de réelle valeur, mais elle constitue aussi un initiateur précieux pour les créateurs et sera un important facteur pour la formation du goût. Naturellement le livre contient aussi tout ce qui touche de près à la chambre à coucher: cabinets de toilette, chambres de réserve, chambres de bain, chambres de jeunes filles et chambres d'enfants.

Chauffage central pour habitations d'une famille. Une étude hygiénique et pratique du D^r méd. Willy Scheibe, médecin royal des Bains de Steben. Prix fr. —.75 (Westdeutsche Verlagsgesellschaft Wiesbaden).

La Maison locative moderne, par Erich Hænel et Henri Tschartmann, 198 plans, dessins et croquis et 16 tables coloriées. Edité par J.-J. Weber, Leipzig 1913.

La création de cette œuvre est née de la conviction des auteurs que les diverses questions, au point de vue habitation proprement dite et art, relatives aux demeures d'une population qui tend à s'élever ne peuvent s'éclairer que si l'on prend comme point de départ la maison de la grande ville, « la maison locative », et non « la caserne locative ».

Cette œuvre présente l'intérêt capital d'offrir au lecteur toute une série de maisons locatives, en descriptions et en images, d'une inspiration très artistique, affirmant les progrès réalisés sur les productions d'autrefois dans la construction des maisons locatives.

Le droit de gages des ouvriers de construction d'après le code civil suisse, exposé en vue de la pratique par le D^r Max Stahel, avocat à Zurich (42 p. 8°). Zurich 1913. Edité par l'institut artistique Orell Füssli, cartonné fr. 1.20.

A propos des droits de gage pour ouvriers en bâtiments introduits nouvellement en Suisse par l'unification du code civil, il existe encore beaucoup de points obscurs soit pour les juges et les tribunaux, soit entre les entrepreneurs et les ouvriers. Cette publication sera particulièrement utile parce qu'elle expose dans leur contenu et dans leur substance un grand nombre d'articles déjà publiés par le tribunal fédéral et les tribunaux cantonaux dans l'application du nouveau code.

Le droit des fenêtres. Droits de vue et de lumière, d'après les plus importants documents de droits particuliers ayant cours en Allemagne, par Richard Kahn. Edité par Dunker et Humblot à Munich et Leipzig. Prix fr. 10.

Le texte se compose d'une petite introduction et d'une partie plus étendue. L'introduction donne une explication du sujet et un exposé clair du contenu. L'application du droit privé des fenêtres compose en grande partie le reste de l'ouvrage. Il s'occupe avec quelque détail des règlements de droit public, dans les domaines qui ne connaissent pas de droit privé correspondant. Les particularités les plus importantes du droit des fenêtres sont traitées en détail et en raison de la littérature correspondante et de la juridiction.

Les travaux de construction agricole dans le canton de Zurich. Du professeur d'agronomie D^r H. Bernhard. 29 planches artistiques, 43 figures. Edité par Huber & Cie. à Frauenfeld, broché fr. 2.80.

Le D^r Hans Bernhard consacre des observations très détaillées en particulier aux travaux de construction agricole du canton de Zurich, à leurs anciennes et nouvelles productions, comme aussi aux choses nécessaires et aux mesures en vue de leur protection. Ce petit livre très bon marché malgré ses 29 planches artistiques est d'un très grand intérêt pour chaque constructeur et chaque agriculteur.

Maisons pour une famille. 10 projets de villas par R. Conradi, avec tous les plans requis, vues, coupes et détails. Edition polytechnique M. Hittenkofer à Strelitz (Meckl.). Prix fr. 6.50. Format 26x37.

Ce nouveau livre est plus qu'un album de documents pour architectes. A quoi servent les plus belles façades, le style le plus élégant si l'architecture intérieure n'y correspond pas. Avec succès R. Conradi a donné à son lambrissage un autre cachet. On reconnaît aussitôt le vieux praticien qui ne construit pas seulement à bon marché mais convenablement. Les projets de villas respirent la simplicité. Avec le minimum de moyens atteindre un résultat artistique et même en mettant à profit les plus grands emplacements, donner à l'architecture un charme intime, tel est le but de son ouvrage. A.

NOUVELLES PERSONNELLES

Bâle. L'architecte Hans Thommen-Wagner. Dernièrement est mort à Bâle l'architecte Hans Thommen-Wagner qui rendit des services importants à la commune de Bâle. Il fut membre du conseil de la bourgeoisie et de la commission bourgeoise. En outre, il était depuis 1902 suppléant des délégués au pavage de la ville, depuis 1908 suppléant à la commission des constructions et également depuis 1908 membre du patronage des apprentis. En 1910 il fut élu vice-président de l'association des métiers de Bâle-Ville. Les nombreux services qu'il a rendus dans divers domaines honorent sa mémoire.